



COMPTE RENDU DE L ASSEMBLEE GENERALE DE SAINT JEAN ENVIRONNEMENT
SAMEDI 2 OCTOBRE 2021.

Durée : 18 H 10 – 20 H 15.

Lieu : Salle des Granges Saint Jean de Védas

Personnes présentes :

- 30 adhérents
- 26 procurations
- 3 sympathisants

Le quorum est atteint (un tiers des 117 adhérents est présent ou représenté).
L'assemblée générale peut commencer.

Aline PEREZ, co-présidente, a le plaisir d'accueillir au nom de l'association les adhérents en présentiel. L'Assemblée générale, prévue début 2021, a dû être reportée du fait de la COVID. Dorénavant, nous fonctionnerons en année scolaire et non plus civile.

Puis elle énonce l'ordre du jour :

- Accueil et émargement des participants.
- Discours d'accueil d'Aline Berho Pérez co présidente et présentation du déroulement de l'assemblée générale.
- Bilan moral.
- Bilan financier
- Vote des bilans.
- Projets et échanges.
- Renouvellement du CA
- Apéro dînatoire.

Puis elle évoque les élections municipales :

« Nous avons élaboré et envoyé aux quatre listes candidates, un questionnaire portant sur différents thèmes : mobilités actives, COM, urbanisme, environnement.

Concernant la liste de Mr RIO, l'ensemble des réponses étaient favorables, sauf pour le COM.

Vous les trouverez sur notre site. »

BILAN MORAL

Nous voulons des coquelicots :

Présenté par Christian Epiard :

« Saint Jean Environnement a pris sa part à l'action du collectif « nous voulons des coquelicots ». Il s'agissait de recueillir des signatures pour réclamer la fin de l'utilisation des pesticides de synthèse.

Le 15 septembre 2020, plus d'1 million de signatures ont été déposées au ministère de la transition écologique à Madame Pompili.

La mobilisation devait se poursuivre mais elle a été interrompue par la crise COVID et redémarre difficilement. Saint-Jean Environnement reste attentive à toute reprise de cette action.

Le même collectif initie une autre action « nous voulons des paysans ». Il s'agit cette fois d'envisager un plan pour sortir de l'agriculture industrielle. La France comptait 7,4 millions de paysans en 1946 et n'en compte plus que 430 000 actuellement. Le coût serait de 200 milliards d'euros sur 10 ans, soit 20 milliards par an. Nous sommes nous-même soucieux de l'avenir du monde agricole et désireux de répondre aux besoins d'une alimentation saine pour la population, de conditions de travail digne et justement rémunéré pour les paysans qui de plus jouent un rôle central dans la lutte contre le dérèglement climatique. Pour qu'il y ait des paysans, il faut des terres donc cessons de bétoniser. Nous suivrons avec intérêt le devenir de ce projet. »

Usage du vélo et des pistes cyclables par Jean Paul Rebouillat :

Présenté par Jean Paul Rebouillat :

- 19 octobre 2020 : course de l'ouest montpelliérain : afin d'interpeler sur le contournement ouest de Montpellier, Vélocité a organisé la course de l'ouest de Montpellier qui s'est finalement déroulée le 28 septembre dernier. Une course qui mettait en concurrence vélos, voitures et transports en commun sur un tracé allant du Chai du Terral (St Jean de Védas) jusqu'à l'hôtel de la Métropole (Antigone, Montpellier). Sans surprise, le vélo a remporté le défi haut la main et ce, sur tous les points : un parcours de 7 km réalisé en 25 mn (contre 50 mn pour les transports en commun et les voitures).
- 30 janvier 2021 : assemblée générale de Vélocité en visio conférence.
- 6 juin 2021 : convergence cycliste « ma ville cyclable c'est maintenant » : 1300 participants. C'est l'occasion de se retrouver « tous à vélo » après avoir rallié Montpellier depuis les quartiers de la ville, les villages de la Métropole et au-delà.
- 25 juin 2021 : tournée commune mairie St Jean de Védas et Vélocité : divergence d'analyse des besoins et des solutions pour la rue Fon de l'hospital et l'avenue Clemenceau.
- 29 juin 2021 : comité de pilotage avec la Métropole (vélos et ligne 5 du tram).
- 29 juillet 2021 : le maire de Montpellier décide de réduire la vitesse intramuros à 30 km heure sauf quelques grandes avenues maintenues à 50 km heure.
- 1^{er} octobre : 2^{ème} tournée à St Jean de Védas sans la participation de la mairie.
- Du 4 septembre au 4 novembre 2021 : baromètre des villes cyclables (enquête en ligne : <https://barometre.parlons-velo.fr>).

Contournement ouest de Montpellier (COM) :

Présenté par Christian Epiard :

« Au sujet de ce projet, il n'est pas inutile de souligner le rendez-vous manqué en 2016 avec la population pour qu'elle soit réellement informée en toute transparence. Des débats auraient été nécessaires pour comprendre les enjeux, proposer des projets alternatifs, entendre des experts, le point de vue de différentes associations et bien sûr celui de citoyens et citoyennes. Cette concertation sous l'égide de la Commission Nationale de Débat Publique est inscrite dans la loi. Mais il faut que le coût du projet soit supérieur à 300 millions d'euros pour qu'elle soit obligatoire, pas de chance le projet présenté était inférieur à cette somme, alors que personne n'est dupe, il coûtera dans la réalité bien plus que 300 millions.

Quelques points qui expliquent pourquoi Saint Jean Environnement est défavorable à ce projet d'un autre temps ?

- ce projet d'une autoroute urbaine dans un axe nord sud défigurerait notre ville. Elle détruirait des espaces verts, cloisonnerait des quartiers, ne réduirait pas la pollution de l'air.
- le phénomène est connu. Plus on construit de routes, plus le trafic s'intensifie. Il ne résoudra pas le problème de la circulation, ni celui des bouchons.
- il détournera l'objet du dédoublement de l'A9 en 2017 qui laissait une voie centrale pour le trafic des camions et les autres pour les automobilistes rejoignant avec moins de risques les quartiers de Montpellier.

Quelques propositions de Saint Jean Environnement :

- traitement des points noirs : pour les 3 grandes intersections : ouvrages de franchissement 2x1 voie voirie à 70 km/heure
- réduire la circulation automobile en aménageant des Pôles d'Échange Multimodaux (avec tram, bus), construire des pistes pour vélos etc.

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique a été signé le 02 septembre 2021, c'est l'occasion de se pencher de nouveau sur ce projet démesuré qui va à l'encontre des enjeux climatiques actuels. Il continue d'artificialiser les sols, il ne donne pas toutes les garanties de protection des cours d'eau sur le trajet de cette voirie, il ne réduit pas la pollution de l'air. Il fait l'impasse sur les nuisances de bruits, de pollution, de gênes pour les védasiennes et védasiens durant la durée des travaux ».

Plusieurs interventions du public sur ce sujet :

- L'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail rend obligatoire l'utilisation de la voiture autour et dans Montpellier.
- Nécessité de remplacer les voitures par le train pour diminuer l'utilisation de la voiture.
- Avec le projet du COM les camions venant de l'A750 déboucheront sur l'A709 (qui dessert uniquement la périphérie de Montpellier) et non sur l'autoroute A9.
- Il faudrait terminer le Lien entre Bel Air et Saint Gély du Fesc qui raccorderait directement l'A750 à l'A9 par le nord-ouest.
- Questionnement sur les modalités du financement du LICOM et des ronds-points.

Collectif Ceinture Verte Montpellier (CCVM) :

Présenté par Yanick Dumas :

« C'est un regroupement d'une quinzaine d'associations. Il n'avait pas jusqu'alors de structure légale.

Le 12 juin 2021, Le collectif s'est constitué en association.

Son but est de créer une ceinture verte autour de Montpellier pour que les terres encore non urbanisées soient réservées pour de la production agricole pour nourrir la ville, ou créer des parcs et des jardins.

Nous militons pour que ces espaces soient regroupés dans un outil de préservation durable : le PAEN (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains).

CCVM s'est donné comme mission de faire la promotion du PAEN auprès des élus de toutes les communes de la métropole et au-delà pour présenter tout l'intérêt de cet outil de gestion.

Le collectif lutte aussi contre tous les projets d'infrastructures nocifs à la nature et consommateurs d'espace agricole tel que le COM, le Lien de Grabels, La Zac Lauze Est, Oxyane (Le projet Décathlon au nord de Montpellier), etc. ».

Livret sur l'inventaire du patrimoine :

Présenté par Martine Thomas :

« Nous sommes heureux de vous présenter ce livret qui est le résultat d'un travail élaboré sur 3 années. Nous avons formé une commission patrimoine de 6 personnes se réunissant régulièrement. Nous avons pu retrouver les traces du passé grâce aux livres écrits par Patrick Martinez que nous remercions vivement pour son aide précieuse. Ce livret a pour finalité de faire découvrir ou redécouvrir Saint Jean, les lieux anciens mais aussi les richesses naturelles. Il s'adresse à tous les âges, aux anciens comme aux nouveaux védasiens. Il s'agit d'une balade à travers le village et nous souhaitons l'animer par des

visites commentées. Nous espérons qu'il facilitera l'intégration des nouveaux védasiens et nous donnera l'occasion de créer des contacts. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la mairie concernant notre demande de subvention pour l'éditer. Ce fascicule a donc été édité à nos frais et sera distribué gratuitement à la fête de la courge. »

Si vous êtes intéressé par une visite laissez votre nom et n° de téléphone

Interventions du public :

- Concernant le parcours découverte il est à déplorer la dégradation des panneaux restaurés par la municipalité il y a quelques années
- La municipalité a pour projet la création d'une maison de la nature qui intégrerait ce parcours (et donc sa réfection).

France Nature et Environnement (FNE) :

Présenté par Christine Gautron :

« France Nature Environnement Languedoc-Roussillon est une fédération régionale d'association de protection de la nature et de l'environnement. Elle fédère 53 associations sur les 5 départements, dont SJE, ce qui représente 4500 personnes. Ses missions consistent principalement à mettre en réseau les militants, assurer une veille environnementale et agir en justice en tant qu'association agréé pour la protection de la nature.

Elle est organisée en 4 réseaux :

- Réseau de l'eau
- Déchets environnement, santé, industrie et risques
- Transports : avis défavorable pour le COM en septembre 2020
- Mer : campagne de lutte contre les plastiques

FNE édite des documents sur des thèmes, des bandes dessinées et des guides pour sensibiliser le grand public à la défense de la nature.

Vous trouverez sur le site de FNE le développement de toutes les actions entreprises et les combats menés sur le territoire ».

Participation de Christine Gautron à une formation par visio conférence :

« Cette formation s'est déroulée le 26 janvier 2021 par visio-conférence sur le thème de la gestion du passif minier : Salsigne et St Félix de Pallières (11).

Après un siècle d'exploitation intense pour l'or, l'arsenic, le cuivre, ces sites ont été progressivement abandonnés. Depuis 2001, des travaux de dépollution ont été engagés par l'ADEME (agence d...) puis une végétalisation en 2006. Mais des associations locales ont constaté que les espaces restés pollués sur plusieurs kilomètres avec persistance de la contamination des végétaux.

D'autres sites déclarés comme « exemplaires » montrent des résidus cyanurés, des résurgences de pollution. Après plusieurs années d'alerte, les dossiers ont été ré ouverts par les pouvoirs publics. Aussi, les associations demandent des clarifications sur l'état des sites, une cartographie des zones atteintes.

Casse Léro :

Présenté par Annette Azémard :

« Suite au procès qui s'est déroulé en janvier 2020 un appel de la décision du tribunal a été déposé par l'avocat de la partie adverse. A ce jour aucune décision n'a été prise. Nous allons relancer la procédure ».

Sortie scolaire :

Présenté par Annette Azémard :

« Début juillet 2020, un professeur du collègue a sollicité l'association pour encadrer des collégiens pour une découverte de la garrigue. Le but était de les familiariser avec ce milieu. L'association a

répondu favorablement et nous avons passé la matinée à découvrir l'espace situé au-delà du gymnase de Lacombe et nous menant jusqu'au bord de la Mosson. Nous avons observé des arbres et plantes méditerranéennes et leurs singularités. Ce fut l'occasion de se promener au bord de la Mosson et de donner des informations sur cette rivière et l'activité des moulins d'autrefois. La vue sur les hauteurs a permis de découvrir un paysage s'étendant bien au-delà de Saint Jean de Védas. La matinée a été bien remplie et enrichissante pour tout le groupe.

L'association est très favorable à ce genre de sortie qui permet aux jeunes de mieux s'approprier leur environnement naturel. Il a été envisagé de renouveler cette expérience en septembre puis cela n'a pas abouti. »

Entretiens avec la municipalité :

Réunions et contacts avec les nouveaux élus.

Les Sujets abordés ont été :

- . COM (Contournement Ouest de Montpellier)
- . Maison de la Nature
- . Livret patrimoine de la commune
- . Remise en état parcours Garrigue-Mosson
- . Proposition de créer un bosquet fruitier
- . Aménagements urbains, etc.

Nombreuses questions restées en suspens.

Intervention du public :

Un membre de la commission développement durable de la mairie précise qu'un groupe vélo s'est créé et a connaissance d'un projet de la métropole qui est imprécis sur la signalétique et la maintenance des voies.

Relations avec Montpellier Méditerranée Métropole (3M) :

Présenté par Jean Paul Rebouillat :

- 11 janvier 2021 : visite sur le terrain de notre commune avec Coralie Mantion, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire).
- Proposition de Saint Jean Environnement : création d'un agri parc (vallon du Puech long) en lieu et place de l'extension de la zone artisanale des Coteaux.
- Mai 2021 : demande adressée à 3 M de préserver les zones agricoles dans le PLUi.
- Septembre 2021 : ZAC Lauze est : demande d'abandon du projet ou de relocalisation ailleurs « la grande logistique », projet de recours.

Règlement local de la publicité intercommunal (RLPi) :

Présenté par Jean Paul Rebouillat :

- Adoption le 29 mars 2021 sans tenir compte des recommandations des commissaires de l'enquête publique,
- Diagnostic pour St Jean de Védas : une des villes les plus polluées par la publicité lumineuse dans la Métropole, tant pour les panneaux de plus de 12 m² (interdits depuis 2015) que pour les panneaux implantés hors agglomérations (interdits eux aussi).
- Manifestation du 11 septembre 2021 : St Jean Environnement s'est associé au recouvrement de panneaux le long de la D612, manifestation organisée par l'association Paysages de France soutenue par les organisations suivantes : Alternatiba, Castel 'Au Vert, Collectif Ceinture Verte Montpellier, Extinction Rébellion, Greenpeace, Lattes en Transition, Sites et Monuments et Saint Jean Environnement.

Communication et participation aux manifestations publiques :

Saint Jean Environnement a publié un Echologique en janvier 2021 et un Echo info en septembre 2021.

Nous avons participé à différentes manifestations publiques :

- Le Forum des associations à Saint Jean de Védas et la fête de la tomate à Clapiers en septembre 2021
- Antigone des associations avec le collectif ceinture verte.

- Clean World Day présenté par Annette Azémard : « Suite à l'appel de la journée mondiale du nettoyage des déchets du samedi 18 septembre, la municipalité a proposé aux associations et aux védasiens de s'associer à cette opération. Nous étions au rendez-vous à 9H au centre technique avec une trentaine de personnes et des enfants de l'école de foot.

La question se pose de l'origine des différents déchets, de leur fréquence et des installations provisoires ou non.

Quelle manifestation éducative une municipalité pourrait-elle mettre en place pour lutter contre la prolifération de mégots de cigarettes ou de déchets alimentaires ?

Est-ce aux citoyens de nettoyer l'espace public ?

Le périmètre de l'opération se situe entre l'arrêt de tram Saint Jean le Sec et celui de Saint Jean de Védas Centre (quartier Roquefraise).

Il pourrait être proposé une charte de bonne conduite pour les entreprises, un label chantier propre par exemple. »

Intervention du public :

Il est proposé de multiplier l'implantation de poubelles dans le village qui soient vidées régulièrement.

- Visite du domaine de Mirabeau à Fabrègues présentée par Annette : « Mercredi 8 septembre, une délégation de Saint Jean Environnement s'est rendue à une visite du domaine Mirabeau, à Fabrègues, organisée par la mairie et présentée par Mylène Fourcade, adjointe à l'urbanisme aux grands travaux et développement durable de la mairie de Fabrègues. Cet espace historiquement mas viticole, puis laissé à l'abandon, avait été convoité pour devenir une décharge enfouie situé au cœur de la Gardiole. La municipalité a racheté ce site pour défendre son patrimoine naturel où de nombreuses espèces animales et végétales ont été répertoriées.

D'autre part, la municipalité a bénéficié d'une compensation écologique attachée à des travaux routiers. Le site est une référence nationale et européenne pour la transition écologique. La concrétisation du projet a démarré en 2018 et s'étendra sur plusieurs années.

Le projet de développement comprend 6 grands axes :

- Écologique (reboisement, préservation de la biodiversité),
- Économique (prêt des terrains et des bâtis pour la commercialisation des productions),
- Social,
- Pédagogique par la création d'une entreprise intermédiaire de maraîchage,
- Formation et recherche,
- Agricole et alimentaire (viticulture, maraîchage, élevage laitier, oléiculture).

Leur atout se trouve aussi dans les 2200m² de bâti et de 220ha de surface du domaine

Ce site est ouvert au public, il fonctionne avec un dispositif de commande de paniers et un marché d'une vingtaine de producteurs le samedi matin. ».

- Participation aux commissions municipales : à titre individuel certains membres du conseil d'administration de Saint Jean Environnement y participent comme la commission de développement durable où siègent Annette Azémard. Aline BERHO PEREZ, Christine Gautron.

Commission locale de l'eau (CLE) au sein du Syndicat d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) :

Présenté par Michel Maguet :

« Initiée en 1964, Il s'agissait de gérer et de partager les ressources en eau dans notre pays. Les décisions ne sont plus prises au niveau gouvernemental mais par différents acteurs de l'eau issus des ministères de l'agriculture, de l'environnement, de l'observatoire de la biodiversité, de la DREAL, du Préfet, de l'agence de l'eau, des élus des collectivités, des agriculteurs, des associations d'environnement, des consommateurs, des industriels, des pêcheurs etc... chacun avec des besoins et des positionnements bien différents.

Les instances officielles :

Comité national de l'eau

Comité de bassin : pour nous le bassin Rhône-Méditerranée

Commission Locale de l'eau : élabore le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau « SAGE » sur notre bassin versant Lez-Mosson-Etangs palavasiens. Pour info, il y a 15 SAGE sur la région LR.

L'association St Jean Environnement siège à cette commission locale de l'eau et obtient ainsi des informations sur l'eau dans notre « territoire ».

La dernière réunion devait rendre un avis sur l'aménagement de la ZAC de la Lauze-Est et la commission a déclaré que cette zone logistique future était en conformité avec le règlement du SAGE et ne portait pas de préjudice en ce qui concerne l'eau dans ce secteur. La commission n'a pas à émettre un avis global sur ce projet. Bernard Laporte a cependant exprimé notre désaccord sur cette future zone là où elle est prévue. »

Débroussaillage :

Présenté par Annette Azémard :

« Des habitants de Saint Jean de Védas ont reçu un courrier de la mairie concernant l'obligation légale de débroussaillage, en date du 12 avril 2021. Saint Jean Environnement s'est étonné que le contrôle pouvait être effectué à partir du 17 mai. Outre le fait d'un délai très court pour réaliser cette opération, SJE soulève le problème de la nidification en cours et la naissance des mammifères dans la garrigue, à cette période. L'association a écrit à la mairie pour demander le changement des dates de débroussaillage et respecter les cycles et les sites de reproduction animale ».

Vote du bilan moral :

Abstentions : 0

Contre : 0

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

RAPPORT FINANCIER :

Présenté par Michel Maguet.

Voir annexe.

Vote du bilan financier :

Abstentions : 0

Contre : 0

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

Les projets 2021 :

- Visite de la station de potabilité de Fabrègues

- Visite de Déméter
- Conférence sur le changement climatique
- Fête de SJE
- Campagne de lutte contre le bruit en ville
- Campagne contre la pollution lumineuse
- Organisation d'une réunion publique pour étudier le futur PLUi
- Développement des pistes cyclables
- Restauration du « parcours découverte ».

Aline Berho précise que tout adhérent peut proposer un projet au CA.

Renouvellement du CA :

Tout les membres du conseil d'administration démissionnent et se représentent à l'exception de Claire Cathala.

Luc Robin présente sa candidature.

Aline Berho clôture l'assemblée générale 20H15 et invite les participations à prolonger les échanges autour d'un buffet.

ANNEXE 1

Bilan financier 2020-2021

Saint Jean Environnement

Recettes		Dépenses	
Avoir précédent	1 316,18 €		
Adhésions et dons	1 825,00 €	Frais Tenue de Compte (19,50 par trim.)	136,50 €
117 adhérents dont 40 couples		Site Web (96 + 108)	204,00 €
Adhésions : 1190€ dons: 635 €		Assurance MAIF	113,65 €
Subvention CG34	200,00 €	Fonctionnement (encre)	41,70 €
Subvention Mairie	400,00 €	Impression (Echo-Info n° 9 / Flyer / livret)	189,50 €
		Echo-Logique (bulletin de l'asso n°29)	342,00 €
		Constitution Dossier PAEN pour la métropole	83,87 €
		Convivialité (boissons, cadeau...) (46,47 € pour CCV)	214,42 €
		Adhésions: FNE (73 +119)	192,00 €
		Vélocité (16 + 16)	32,00 €
		Non au Béton (20 + 20)	40,00 €
		Collectif Ceinture Verte	50,00 €
	3 741,18 €		1 639,64 €
		Solde:	2 101,54 €